

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025**

Délibération n°2025.09.153

Rénov Tour : prêt de matériel pédagogique dédié aux Espaces Conseils France Rénov de Nouvelle-Aquitaine

LE TRENTE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ à 18 h 00, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 24 septembre 2025
Secrétaire de Séance: Michaël LAVILLE

Membres en exercice: **75**
Nombre de présents: **62**
Nombre de pouvoirs: **12**
Nombre d'excusés: **1**

Membres présents : Séverine ALQUIER, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Catherine REVEL, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir : Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Michel ANDRIEUX à Xavier BONNEFONT, Véronique ARLOT à Gérard DESAPHY, Catherine BREARD à Hélène GINGAST, Frédérique CAUVIN-DOUMIC à Christophe DUHOUX, Jean-Claude COURARI à Isabelle MOUFFLET, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Sophie FORT, Sandrine JOUINEAU à Catherine REVEL, Martine PINVILLE à Fabienne GODICHAUD, Jean-Philippe POUSSET à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE,

Excusé(s): Denis DUROCHER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2025

**DÉLIBÉRATION
N°2025.09.153**

Rapporteur : Monsieur ZIAT

RÉNOV TOUR : PRÊT DE MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE DÉDIÉ AUX ESPACES CONSEILS FRANCE RÉNOV DE NOUVELLE-AQUITAINE

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REPOND AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition :HABITAT RAISONNÉ ET ACCESSIBLE

Enjeux :[10303 -1) ACCESION PROPRIÉTÉ ET AMÉLIORATION DES LGTS]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 1 : Accès à un logement

ODD 11 : Accès à un logement décent et adapté

Dans le cadre de ses missions d'accompagnement des territoires pour la réalisation d'actions de sensibilisation du grand public aux enjeux de la rénovation énergétique des logements, la région Nouvelle-Aquitaine met à disposition des espaces conseils France Rénov, un outil pédagogique, le Rénov Tour, comprenant notamment des maquettes de maison économique, d'isolation et une matériauthèque.

Ce matériel sera hébergé dans les locaux de GrandAngoulême Habitat jusqu'à fin 2026.

Dans ce cadre, GrandAngoulême bénéficie d'un financement forfaitaire de la région Nouvelle-Aquitaine de 5 000 € pour la période 2025-2026.

L'agglomération est ainsi chargée de stocker le matériel de manière sécurisée, d'assurer la gestion du planning de réservation, de faire signer une convention de prêt aux structures emprunteuses du matériel et de réaliser un état des lieux de départ et de retour du matériel.

Je vous propose :

D'APPROUVER la convention de prêt de matériel pédagogique, le rénov'tour, entre la région Nouvelle-Aquitaine et GrandAngoulême.

D'APPROUVER la convention type de prêt de matériel aux espaces conseils France Rénov annexée,

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer les conventions de prêt du Rénov Tour avec les sites emprunteurs jusqu'au 31 décembre 2026.

Pour : 74	APRES EN AVOIR DELIBERE
Contre : 0	LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Abstention : 0	A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
Non votant : 0	ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



CONVENTION DE PRÊT DE MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE, LE RENOV' TOUR*

(*) Le terme « Rénov'Tour » désigne l'ensemble des outils d'animation et de sensibilisation du public sur la rénovation énergétique, dont le contenu sera présenté plus bas.

ENTRE :

GrandAngoulême dont le siège est situé 25, boulevard Besson Bey, 16023 Angoulême,
représentée par Xavier Bonnefont, Président.

ET

La structure d'utilisation du matériel pendant la mise à disposition,

Raison sociale :

Représentée par :

En sa qualité de :

Adresse :

Téléphone :

N° SIRET :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_153-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet : 02/10/2025

Publication : 02/10/2025

Vu le cadre d'engagements mutuels entre la région et GrandAngoulême 2025-2026 pour l'hébergement du Rénov Tour et sa mise à disposition auprès des Espaces Conseils France Rénov du Nord de la Nouvelle-Aquitaine,

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

La Région Nouvelle-Aquitaine soutient les territoires dans leurs missions de sensibilisation du grand public en permettant l'utilisation de l'outil « Rénov' Tour » initialement développé par l'ADEME et le réseau des Espaces Info Energie. L'ADEME a cédé la propriété de l'ensemble du contenu pédagogique à la Région Nouvelle-Aquitaine qui met l'outil à disposition des Espaces France Rénov' pour la réalisation d'animations auprès de différents publics.

Afin de faciliter l'emprunt du Rénov'Tour par les Espaces Conseils de la Région Nouvelle-Aquitaine, le kit est hébergé par GrandAngoulême dans les locaux de GrandAngoulême Habitat situés 12 boulevard de la République à Angoulême à compter du **XX/XX/2025** jusqu'au 31/12/2026.

VU la convention de mise à disposition du Rénov Tour entre la Région Nouvelle-Aquitaine et GrandAngoulême du **XX**

VU la délibération n°**XXX** du conseil communautaire du 30 septembre 2025 approuvant la convention type de prêt de matériel entre GrandAngoulême et les Espaces Conseils France Rénov' de Nouvelle-Aquitaine,

ARTICLE 1 : OBJET

Cette convention permet la mise à disposition de l'outil régional d'animation Rénov' Tour pour un usage non lucratif. Cette mise à disposition comprend :

Matériel pédagogique mis à disposition :

- 2 arches gonflables avec leurs toits
- 2 casquettes gonflables avec leurs bâches de toit et 4 barres de tension
- 6 murs semis transparents
- 1 liaison pour relier 2 arches
- 8 lests
- 2 plafonniers LED
- 1 gonfleur électrique
- 2 grands drapeaux de 5 m avec leurs bases
- 2 tables cocktail avec leurs jupes logotypées
- 1 borne d'accueil
- 2 assis-debout
- 8 barrières vision autoportantes 80 cm x 2 m

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_153-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2025

Publication : 02/10/2025

- 1 balai, une bâche, une pelle
- 1 escabeau 3 marches
- 1 plateau roulant, des sangles
- 1 maquette interactive « la maison économe » en flight case
- 1 maquette au 1:10ème sur les écorchés d'isolation en flight case
- 1 totem lumineux sur la thermographie en flight case avec socle
- 2 matériauthèques sur colonne, stockées dans 3 woodcases
- 1 simulateur de ponts thermiques stocké dans 1 woodcase
- 1 simulateur sur la ventilation en woodcase avec machine à fumée sur batterie

Votre contact principal au sein de l'EPCI hébergeur :

XXXXXXXXXXXXXX

L'ensemble du matériel est assuré par la Région Nouvelle-Aquitaine pour les dégâts occasionnés à un tiers lors de son utilisation (ex. : chute d'un visiteur à cause d'un câble, déplacement de structure par le vent...). Parallèlement à cela, chaque structure qui emprunte le Rénov' Tour, doit s'assurer pour son utilisation et afin de pouvoir le remettre en état à ses frais en cas d'éventuelles dégradations sur le matériel lui-même, (à assurer spécifiquement ou couverture par le contrat d'assurance de la structure emprunteuse). Le montant du matériel est estimé à 30 000 euros.

En cas de sinistre, même léger, l'emprunteur s'engage à informer l'EPCI hébergeur avec copie à [énergie@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:energie@nouvelle-aquitaine.fr).

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DE L'EMPRUNTEUR

Le Rénov' Tour étant un outil unique et mutualisé, il est demandé à chaque emprunteur de veiller à la bonne conservation et utilisation du matériel :

- En cas de météo défavorable (fort vent), l'utilisation des arches gonflables doit être annulée.
- Si le matériel est rangé mouillé, il devra être séché dans les jours suivants pour éviter toute dégradation.
- Respecter l'emplacement des éléments indiqué sur les housses de rangement.

Le matériel doit être restitué dans un état de propreté conforme à celui de la remise aux horaires d'ouverture du service : du lundi au vendredi 9h-13h / 14h-17h30 (16h30 le vendredi).

La durée de la mise à disposition doit correspondre à celle de l'engagement initialement pris.

La restitution du matériel devra se faire à l'endroit même où celui-ci a été retiré.

La fiche de prêt (transmise en annexe), faisant également office d'état des lieux du matériel devra être dûment complétée et transmise à l'interlocuteur régional.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_153-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2025

Publication : 02/10/2025

La structure emprunteuse certifie être assurée pour le transport et l'utilisation du matériel pour la période **du XX/XX/20XX au XX/XX/20XX**.

Pour des raisons pratiques, il est possible que le Rénov' Tour soit emprunté directement par un Espace Conseil France Rénov' auprès d'un autre site sans repasser par GrandAngoulême. Dans ce cas, l'Espace Conseil qui a emprunté le Rénov' Tour est chargé de réaliser l'état des lieux avec l'emprunteur de la période suivante et de le transmettre à GrandAngoulême.

Fait à Angoulême,

le

faire précéder de la mention « lu et approuvé »

Pour GrandAngoulême,	La structure emprunteuse,
----------------------	---------------------------



CONVENTION DE PRÊT DE MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE,

LE RENOV' TOUR*

(*) Le terme « Rénov'Tour » désigne l'ensemble des outils d'animation et de sensibilisation du public sur la rénovation énergétique, dont le contenu sera présenté plus bas.

ENTRE :

La Région Nouvelle-Aquitaine dont le siège est situé 14 rue François de Sourdis, 33077 Bordeaux, représentée par le Président du Conseil Régional.

ET

La structure d'utilisation du matériel pendant la mise à disposition,

Raison sociale : GrandAngoulême.....

Représentée par : Bonnefont.....

En sa qualité de : Président.....

Adresse : 25, boulevard Besson Bey - 16 023 Angoulême.....

Téléphone : 05.45.38.60.60.....

N° SIRET : 200071827.....

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

La Région Nouvelle-Aquitaine soutient les territoires dans leurs missions de sensibilisation du grand public en permettant l'utilisation de l'outil « Rénov' Tour » initialement développé par l'ADEME et le réseau des Espaces Info Energie. L'ADEME a cédé la propriété de l'ensemble du contenu pédagogique à la Région Nouvelle-Aquitaine.

Accusé de réception : Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_153-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2025

Publication : 02/10/2025

ARTICLE 1 : OBJET

Cette convention permet la mise à disposition de l'outil régional d'animation Rénov' Tour pour un usage non lucratif. Cette mise à disposition comprend :

Matériel pédagogique mis à disposition :

- 2 arches gonflables avec leurs toits
- 2 casquettes gonflables avec leurs bâches de toit et 4 barres de tension
- 6 murs semis transparents
- 1 liaison pour relier 2 arches
- 8 lests
- 2 plafonniers LED
- 1 gonfleur électrique
- 2 grands drapeaux de 5 m avec leurs bases
- 2 tables cocktail avec leurs jupes logotypées
- 1 borne d'accueil
- 2 assis-debout
- 8 barrières vision autoportantes 80 cm x 2 m
- 1 coffret électrique de chantier, multiprises et rallonges
- 1 balai, une bâche, une pelle
- 1 escabeau 3 marches
- 1 plateau roulant, des sangles
- 1 maquette interactive « la maison économe » en flight case
- 1 maquette au 1:10ème sur les écorchés d'isolation en flight case
- 1 totem lumineux sur la thermographie en flight case avec socle
- 2 matériauthèques sur colonne, stockées dans 3 woodcases
- 1 simulateur de ponts thermiques stocké dans 1 woodcase
- 1 simulateur sur la ventilation en woodcase avec machine à fumée sur batterie

L'ensemble du matériel est assuré par la Région Nouvelle-Aquitaine pour les dégâts occasionnés à un tiers lors de son utilisation (ex. : chute d'un visiteur à cause d'un câble, déplacement de structure par le vent...). Parallèlement à cela, chaque structure qui emprunte le Rénov' Tour, doit s'assurer pour son utilisation et afin de pouvoir le remettre en état à ses frais en cas d'éventuelles dégradations sur le matériel lui-même (à assurer spécifiquement ou couverture par le contrat d'assurance de la structure emprunteuse). Le montant du matériel est estimé à 30.000 euros.

En cas de sinistre, même léger, l'emprunteur s'engage à informer la Région Nouvelle-Aquitaine à [énergie@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:energie@nouvelle-aquitaine.fr)

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DE L'EMPRUNTEUR

Le Rénov'Tour étant un outil unique et mutualisé, il est demandé à chaque emprunteur de veiller à la bonne conservation et utilisation du matériel :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_153-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2025

Publication : 02/10/2025

- En cas de météo défavorable (fort vent), l'utilisation des arches gonflables doit être annulée.
- Si le matériel est rangé mouillé, il devra être séché dans les jours suivants pour éviter toute dégradation.
- Respecter l'emplacement des éléments indiqué sur les housses de rangement.

Le matériel doit être restitué dans un état de propreté conforme à celui de la remise.

La durée de la mise à disposition doit correspondre à celle de l'engagement initialement pris.

La restitution du matériel devra se faire à l'endroit même où celui-ci a été retiré.

La fiche de prêt (transmise en annexe), faisant également office d'état des lieux du matériel devra être dûment complétée et transmise à l'interlocuteur régional.

ARTICLE 3 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention entre en vigueur à compter du **XX 2025** (jour de réception du Rénov'tour) jusqu'à la signature de la convention d'hébergement du Rénov'Tour entre la Région Nouvelle-Aquitaine et GrandAngoulême.

Fait à,

le

faire précéder de la mention « lu et approuvé »

Pour la Région Nouvelle-Aquitaine,	Pour GrandAngoulême, Pour le Président, Le vice-président, Hassane ZIAT
------------------------------------	--